N. 7 — Session 2003-2004

Zitting 2003-2004

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière du vendredi 14 novembre 2003

Plenaire vergadering van vrijdag 14 november 2003

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

Pages

231

232

233

231

VERONTSCHULDIGD

231

Blz.

QUESTIONS D'ACTUALITE

les horaires de la STIB »

EXCUSE

- Question d'actualité de Mme Brigitte Grouwels à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « l'Emploi des langues du ministre bruxellois des Relations extérieures lors de cérémonies officielles »
- Question d'actualité de Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux Publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'information dans les abribus sur
- Question d'actualité de M. Jean-Luc Vanraes à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la collaboration avec VW Forest en matière de politique d'emploi »

DRINGENDE VRAGEN

- Dringende vraag van Mevrouw Brigitte Grouwels tot de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het taalgebruik van de Brusselse minister van Externe Betrekkingen bij officiële gelegenheden »
- Dringende vraag van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de informatie in de bushokjes over de dienstregeling van de MIVB »
- Dringende vraag van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de samenwerking op het gebied van tewerkstellingsbeleid met VW Vorst »

231

233

232

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig Verslag

	Pages		Blz.
— Question d'actualité de M. Olivier de Clippele à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles- Capitale, chargé du Logement, concernant « les déclara- tions du secrétaire d'Etat au Logement sur le nombre de propriétaires à Bruxelles »	234	— Dringende vraag van de heer Olivier de Clippele aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de verklaringen van de staatssecretaris bevoegd voor Huisvesting over het aantal eigenaars in Brussel »	234
— Question d'actualité de Mme Bernadette Wynants à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les déclarations du Ministre-Président concernant le financement de « Bruxellimage » »	235	— Dringende vraag van mevrouw Bernadette Wynants aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verklaringen van de Minister-President over de financiering van « Bruxellimage » »	235
— Question d'actualité de M. Benoît Cerexhe à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxel- les-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale ur- gente, concernant « la surtarification éventuelle pour les passagers voyageant avec un landau dans les bus et les trams »	236	— Dringende vraag van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofd- stedelijke regering, belast met Openbare Werken, Ver- voer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het eventueel hoger tarief voor passa- giers met een kinderwagen in de bussen en trams »	236
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment de l'avenant du 15 août 2002 à l'ac- cord de coopération du 4 juillet 2000 conclu entre l'Etat, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie sociale	237	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het avenant van 15 augustus 2002 bij het samenwerkingsakkoord van 4 juli 2000 tussen de Staat, de Gewesten en de Duitstalige Gemeenschap betreffende de sociale economie	237
 Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance approuvant l'accord de coopération portant sur l'intro- duction de l'euro dans l'accord de coopération du 30 mai 1996 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages 	238	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van het samenwerkingsakkoord houdende invoering van de euro in het samenwerkingsakkoord van 30 mei 1996 betreffende de preventie en het beheer van verpakkingsafval	238
 Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant la loi du 19 décembre 1854 contenant le Code forestier et définissant les modalités d'aliénation des bois et forêts publics 	238	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de wet van 19 december 1854 houdende het Boswetboek en tot bepaling van de regels voor de overdracht van openbare bossen en wouden	238
 Vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement modifiant le règlement du 15 juillet 1993 relatif à l'enlè- vement par collecte des déchets 	239	 Naamstemming over het geheel van het ontwerp van verordening tot wijziging van de verordening van 15 juli 1993 betreffende de verwijdering van afval door middel van ophalingen 	239
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la politique sociale du logement	239	Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie betreffende een sociaal huisvestingsbeleid	239

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 14 novembre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 14 november 2003 geopend.

EXCUSE

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — A prié d'excusé son absence : M. Philippe van Cranem.

Verontschuldigt zich voor zijn afwezigheid : de heer Philippe van Cranem.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELSAAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « HET TAALGEBRUIK VAN DE BRUSSELSE MINISTER VAN EXTERNE BETREKKINGEN BIJ OFFICIELE AANGELEGENHEDEN.»

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS AM. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLI-QUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCER-NANT « L'EMPLOI DES LANGUES DU MINISTRE BRU-XELLOIS DES RELATIONS EXTERIEURES LORS DE CEREMONIES OFFICIELLES » **Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, op 16 oktober vroeg een van mijn fractiegenoten aan minister Vanhengel dat, wanneer hij zich tot buitenlandse delegaties richt, hij rekening zou houden met het feit dat Brussel een tweetalig gewest is. Concreet betekent het dat de minister naast Frans ook Nederlands zou spreken. Hij heeft toen beloofd dat hij dat zou doen.

Op 29 oktober was er een belangrijke bijeenkomst in Rijsel. Onze vorsten waren daarop aanwezig. Ook minister Vanhengel was daarop uitgenodigd, maar hij heeft de aanwezigen uitsluitend in het Frans toegesproken. Vlaams minister van Buitenlandse Aangelegenheden, mevrouw Patricia Ceysens, een partijgenote overigens van minister Vanhengel, heeft daarentegen uitsluitend Nederlands gesproken, een taal die in Rijsel zeker niet als exotisch overkomt.

Als een Brussels minister buitenlandse gastheren uitsluitend in het Frans aanspreekt, dan geeft hij een verkeerd signaal. Dan geeft hij, zonder meer, de indruk dat Brussel een Franstalige stad is. Maar ook aan de Vlamingen die in Rijsel aanwezig waren, heeft hij een verkeerd signaal gegeven. Met een eentalig Franstalige toespraak krijgen ze niet de indruk dat Brussel een tweetalige stad is. Ik kan de minister gerust zeggen dat West-Vlaamse gezagsdragers mij hebben aangesproken over het feit dat minister Vanhengel uitsluitend Frans heeft gesproken in Rijsel.

Mijnheer de Minister waarom blijft u ten aanzien van buitenlandse autoriteiten alleen het Frans gebruiken? Beschouwt u het Nederlands als een tweederangstaal, een taal die alleen gebruikt kan worden voor een uitsluitend Nederlandstalig publiek?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Guy Vanhengel heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, lieve collega Grouwels, van uw collega Walter Vandenbossche had ik dit soort vraag niet verwacht, maar van u wel. Een paar maanden geleden voerde u immers campagne met de slogan « minder Frans, meer Brigitte ».

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Ik had niet verwacht dat ik u ooit die vraag zou moeten stellen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Het klopt dat ik in Rijsel op het forum voor interregionale samenwerking op 29 oktober gedurende een vijftal minuten Frans heb gesproken op basis van een uitgeschreven tekst waarvan zowel een Nederlandstalige als Franstalige versie beschikbaar was. Ik heb Frans gesproken omdat ik mijn toehoorders niet wilde verplichten een hoofdtelefoon op te zetten om te luisteren naar de simultaanvertaling. Om de boodschap goed te laten weerklingen heb ik het nuttig geacht ze in het Frans te brengen. Ik heb in Rijsel wel Nederlands gesproken, namelijk om mijn Vlaamse collega Patricia Ceysens in te leiden die haar toespraak integraal in het Nederlands heeft gehouden.

Voor alle duidelijkheid en om mevrouw Grouwels gerust te stellen kan ik zeggen dat ik het Nederlands niet als een tweederangstaal beschouw. Het is overigens mijn moedertaal. In de talrijke contacten die ik heb als minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest laat ik niet na het tweetalig karakter van ons gewest te onderstrepen. Soms heb ik wel de neiging om te denken dat de inhoud van de boodschap primeert op de vorm. Als tweetalige die goed het Frans beheerst, druk ik me dan soms uit in het Frans. Volgende week ontmoet ik de burgemeester van Washington, de heer Anthony Williams. Mevr. Grouwels mag gerust zijn, ik zal hem in het Nederlands en het Frans aanspreken. Ik zal ook contact hebben met de burgemeester van Praag die ik ook in het Frans en het Nederlands zal aanspreken.

Ik heb twee weken geleden de burgemeester van Boedapest ontmoet en bij die gelegenheid hebben we allebei onze moedertaal gesproken, hij Hongaars en ik Nederlands.

Ik zal in de toekomst nog voorzichtiger zijn dan voorheen en bij mijn ontmoeting met buitenlandse gasten evenwichtig de beide landstalen gebruiken. Dat zal niet altijd gemakkelijk zijn voor de toehoorders, maar wees gerustgesteld, Mevrouw Grouwels, ik zal rekening houden met de twee verzoeken die mij op dat stuk in deze Assemblee zijn gedaan. U zult er nog van horen.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevr. Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, wat minister Vanhengel volgende week doet, interesseert mij niet zozeer. Ik dring er vooral op aan dat hij bij elk contact met buitenlanders de beide officiële talen gebruikt. Moeilijk gaat ook. Voor mensen die het vergaderen gewoon zijn, kan een hoofdtelefoon geen probleem zijn. Het is essentieel dat buitenlandse gasten en vrienden beseffen dat Brussel een tweetalig gewest is.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE UR-GENTE, CONCERNANT « L'INFORMATION DANS LES ABRIBUS SUR LES HORAIRES DE LA STIB »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE

« DE INFORMATIE IN DE BUSHOKJES OVER DE DIENSTREGELINGVAN DE MIVB »

Mme la Présidente. — Mme Geneviève Meunier a la parole pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la presse d'hier faisait état de « cafouillages » dans le temps d'attente affichés dans les abribus Decaux. L'association Onomo déplorait le dysfonctionnement de ces afficheurs : soit ils ne fonctionne carrément pas, soit ils affichent des informations tout à fait erronées, qui ne correspondent absolument pas aux horaires affichés et transmis par la STIB via SMS et parfois même ils annoncent des bus qui ne passent jamais.

Cela vient du fait que ces afficheurs sont gérés pas une société privée, Decaux, alors que c'est la STIB qui dispose des informations réelles sur les horaires des bus. La société Decaux essaie de se justifier en parlant de problèmes de logiciels qui ne fonctionnent pas, de déménagements, de mauvaises connexions avec Belgacom. Ce n'est pas acceptable et c'est très préjudiciable aux usagers qui empruntent tous les jours les autobus bruxellois.

Monsieur le Ministre, quelles sont les mesures qui pourraient être prises par la STIB pour imposer à cette société privée l'annonce d'informations correctes ? Ne pensez-vous pas qu'à terme, il serait préférable que la STIB gère elle-même directement ces afficheurs puisqu'elle est la source des informations les plus exactes ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, les abris pour voyageurs aux arrêts du réseau de transport en commun sur le territoire de la région sont la propriété de deux agences de publicité distinctes. Les contrats de ce type de mobilier urbain sont détenus par les différentes communes sans la moindre connexion ni avec la STIB ni avec la Région de Bruxelles-Capitale.

La STIB a uniquement pu obtenir que certaines conditions techniques générales soient intégrées dans les contrats.

Cependant, un contrat lie la STIB depuis environ cinq ans avec la société Decaux, au sujet des afficheurs du temps d'attente placés dans le mobilier urbain appartenant à Decaux.

Le concessionnaire est conscient des problèmes rencontrés dans l'affichage de certains panneaux infobus et d'importantes améliorations sont actuellement apportées au réseau, ce qui explique le manque d'affichage des temps d'attente sur tous les panneaux depuis le 8 octobre 2003.

Le matériel nécessaire a été déplacé des installations de la STIB vers celles de Decaux pour une meilleure gestion par Decaux. Ce déménagement, des problèmes de liaison entre serveurs informatiques, la mise en place de nouveaux logiciels ont provoqué le manque d'affichage actuel. Un rétablissement pourrait être prévu avant la fin du mois de novembre 2003.

Comme je l'avais déjà communiqué en réponse à la question du collègue Van Roye en mai dernier, j'estime que dans le cadre de la mission globale de service public de transport que la région a dévolue à la STIB par l'ordonnance du 22 novembre 1990, la gestion des abris pour voyageurs devrait, en toute logique, revenir à la STIB.

Le 1^{er} septembre dernier, j'ai par conséquent écrit à la conférence des bourgmestres en demandant d'entamer les négociations à ce propos. J'ai concrètement proposé que la STIB reprenne la gestion des abribus ou que l'on travaille pour le moins sur la base d'un cahier des charges uniforme.

La conférence des bourgmestres a cependant fait savoir qu'elle ne désire pas accéder à cette proposition.

Je déplore cette attitude négative. A mon avis, les abribus, et, par conséquent, l'affichage des horaires devraient être gérés par la STIB.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Comme vous, Monsieur le Ministre, je déplore l'attitude de la conférence des bourgmestres. Les dysfonctionnements dans les temps d'attente témoignent d'un réel problème et montrent bien que cette compétence devrait être gérée par la STIB. Par contre, au début de votre réponse, vous parlez d'un contrat entre Decaux et la STIB qui, apparemment, n'est pas respecté. N'y a-t-il pas moyen de dénoncer ce contrat ou, en tout cas, de sanctionner la société qui ne respecte pas cet accord ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je soumettrai cette suggestion à la STIB.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUS-SELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIS-VESTING, BETREFFENDE « DE SAMENWERKING OP HET GEBIED VAN TEWERKSTELLINGSBELEID MET VW VORST »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LO-GEMENT, CONCERNANT « LA COLLABORATION AVEC VW FOREST EN MATIERE DE POLITIQUE D'EMPLOI»

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, nogal vaak horen we hier slecht nieuws als het over werkgelegenheid gaat. Een aantal dagen geleden kregen we eindelijk eens goed nieuws, namelijk dat Volkswagen Vorst beslist had een driehonderdtal personeelsleden aan te werven. Bij VW zal een nieuw voertuig worden

geassembleerd. Ere wie ere toekomt. De voorzitter van onze Assemblee heeft een enorme inspanning gedaan voor die bijkomende tewerkstelling.

Van de minister zou ik graag willen vernemen of zijn diensten contact hebben gehad met de Volkswagenfabriek om een opleiding te organiseren voor Brusselse werklozen.

In *Le Soir* van 4 november heb ik gelezen dat Volkswagen voorstander is van de oprichting van een *Agence pour l'emploi mixte public-privé*. Dat soort agentschap zou ook in Wolfsburg bestaan. Hebben de BGDA-diensten al contact opgenomen met VW om te zien of Brusselaars kunnen worden tewerkgesteld?

Bestaat er een contactorgaan dat op een permanente basis overleg organiseert tussen de BGDA en het bedrijfsleven in Brussel?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Eric Tomas heeft het woord.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, in het kader van de assemblage van een nieuw prototype werd beslist de Volkswagensite in Vorst opnieuw in te richten. In dat kader zal een *automative park* worden opgericht waardoor alle assemblage-eenheden van VW verenigd met alle onderaannemers die bij de productie betrokken zijn.

De GOMB kreeg al twee jaar geleden de opdracht om de terreinen die nodig zijn voor dat *automative park* ter beschikking te stellen van VW. Die procedure is intussen afgerond. Momenteel is de GOMB belast om samen met Volkswagen de formaliteiten te vervullen die nodig zijn voor het bekomen van de vergunningen.

Daarnaast wordt in het kader van de onderhandelingen de oprichting van referentiecentra waarbij onder meer de beroepsvereniging Agoria, de vakbonden en de publieke tewerkstellings- en opleidingsoperatoren betrokken zijn, de mogelijkheid besproken om de activiteiten van het referentiecentrum ernstig uit te breiden naar het *automative park*. Het uittekenen van die samenwerkingsvorm kadert in de doelstellingen van het sociaal pact en moet de aanwerving van Brusselse werkzoekenden bevorderen.

Met veel plezier heb ik gelezen dat Volkswagen Vorst bereid is met de BGDA samen te werken. Dat is een nieuw gegeven. Tot nog toe bestond er een exclusief contract tussen VW en een privé-interimbureau voor alle aanwervingen.

Ik heb aan de BGDA de opdracht gegeven om rechtstreeks contact op te nemen met Volkswagen om positief te reageren op alle vragen en suggesties van die onderneming.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord

De heer Jean-Luc Vanraes. — Dat is alleszins goed nieuws. In een andere functie neem ik contact met het interimbureau als ik vaststel dat er een exclusief contract is tussen een privé-bedrijf en dat interimkantoor. Zo omzeil ik het probleem van de exclusiviteit. Ik verheug mij over het initiatief om een vierhonderdtal Brusselaars te werk te stellen bij Volkswagen. Ik zal dat dossier goed opvolgen en het verheugt mij dat de minister er achter staat.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik wijs erop dat de jongste weken nog andere belangrijke bedrijven in Brussel contact hebben opgenomen met de BGDA om Brusselaars aan te werven. Dat is het positieve resultaat van de inspanningen die de regering de laatste maanden heeft gedaan om Brusselaars aan het werk te zetten.

Mme la Présidente. — Je désire ajouter qu'il y a une quinzaine d'années, le PDG de VW avait accepté des stages formation, ce qui avait permis le recrutement de 15 ouvriers « *niet geschoold* ». C'est dans ce sens-là que l'on doit travailler.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. OLIVIER DE CLIPPELE A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETATA LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES DECLARATIONS DU SECRETAIRE D'ETAT AU LOGEMENT SUR LE NOMBRE DE PROPRIETAIRES ABRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER OLIVIER DE CLIPPELE AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRE-TARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GE-WEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE STAATSSECRETARIS BEVOEGD VOOR HUISVESTING OVER HET AANTAL EIGENAARS IN BRUSSEL»

Mme la Présidente. — M. Olivier de Clippele a la parole pour poser sa question.

C'est M. Tomas qui y répondra.

M. Olivier de Clippele. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je suppose que ma question est délicate puisque M. Hutchinson vous a délégué, Monsieur Tomas.

En fait, M. Hutchinson a déclaré avant-hier à la radio que « les propriétaires n'étaient généralement pas des Bruxellois », ce qui lui a permis de justifier des mesures coercitives à l'égard des propriétaires de logements.

Sa déclaration laisse entendre que, selon lui, les propriétaires ne sont pas de « bons Bruxellois », ce qui est une discrimination inacceptable dans le chef du secrétaire d'Etat chargé de la Politique du Logement.

En effet, les derniers chiffres disponibles parlent de 44 % des ménages bruxellois qui sont propriétaires de leur propre logement. Avec la baisse constante des taux d'intérêts, et la vague d'achat que cela entraîne, on pourrait bien arriver prochainement à une proportion de 50 % de ménages propriétaires et 50 % de ménages locataires à Bruxelles.

Qu'entendez-vous par cela ? S'agit-il de « vrais » Bruxellois ?

Par ailleurs, en ce qui concerne les propriétaires bailleurs, la plupart de bailleurs habitent soit le même immeuble que leurs locataires, soit dans le même quartier que leur locataire. En effet, en moyenne, il existe un bailleur pour trois locataires en Belgique, ce qui laisse supposer qu'il existe une relation de proximité entre les bailleurs privés et les locataires.

M. Hutchinson vous a-t-il communiqué d'autres chiffres qui pourraient contredire mes sources ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre, qui répondra en lieu et place de M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, M. le secrétaire d'Etat n'entend pas se défiler, mais il est retenu par d'autres obligations.

Je ne répondrai pas aux chiffres que M. de Clippele a mentionnés parce qu'ils sont nouveaux pour moi, d'autant qu'ils sont relativement différents de ceux cités jusqu'à présent.

Cela dit, l'honorable membre semble insinuer dans sa question que les actions initiées par le secrétaire d'Etat en matière de Code du Logement pourraient être guidées par des considérations liées à la localisation intra- ou extra-régionale de ceux-ci.

L'honorable membre affirme également que le secrétaire d'Etat établirait une discrimination inacceptable entre les bons propriétaires bruxellois et les autres. Pareille discrimination serait bien entendu inacceptable, mais rien n'est moins vrai.

Comme vous le savez, le Code du Logement instaure des normes minimales auxquelles un logement doit satisfaire pour être mis en location et aucune discrimination n'est opérée en fonction de la domiciliation du propriétaire. Les sanctions envisagées par le Code seront mises en œuvre de la même manière pour tous.

Le droit de gestion publique qui peut être mis en œuvre pour tout logement non conforme ou inoccupé ne sera pas davantage mis en œuvre d'une manière différente.

L'affirmation de M. Hutchinson ne concerne évidemment pas les propriétaires occupants qui ne mettent pas leurs biens en location. Ils ne sont nullement touchés par les mesures visées.

En réalité, je pense que votre question rejoint l'analyse du secrétaire d'Etat puisqu'il pense comme vous que les logements mis en location par un bailleur dans son environnement immédiat, voire dans sa propre maison, seront davantage entretenus et conformes que ceux dont le propriétaire est beaucoup plus éloigné.

Il existe toutefois des exceptions malheureuses. Ainsi, ce matin même, la presse relatait qu'une marchande de sommeil louait 26 logements — il faudrait peut-être plutôt parler de studios dégoûtants — aménagés dans une ancienne maison de maître de Schaerbeek, qu'elle occupait par ailleurs. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que le Code du Logement sera appliqué avec toute la rigueur voulue, quelle que soit l'origine géographique du propriétaire. Le combat pour le droit au logement décent inscrit dans la Constitution sera poursuivi en toute circonstance. Je ne doute pas qu'à ce niveau, vous rejoindrez le secrétaire d'Etat.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Olivier de Clippele pour une réplique.

M. Olivier de Clippele. — Madame la Présidente, les propos du ministre sont inacceptables. C'est toujours la même chose, on sort un cas, puis on fait l'amalgame avec l'ensemble des propriétaires.

Quand on déclare que les propriétaires ne sont généralement pas des Bruxellois, on généralise une situation marginale.

Je sais qu'un procès concernant des mandataires de son parti est actuellement en cours mais je ne généralise pas.

Je l'invite à traquer les marchands de sommeil mais, de grâce, qu'il s'abstienne de généraliser à partir de cas isolés en jetant l'opprobre sur l'ensemble des propriétaires. Je rappelle que la moitié de la population bruxelloise est propriétaire de son logement, que l'autre moitié, le locataire, vit généralement à proximité de son bailleur et que la situation décrite par le ministre est totalement marginale.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Marginale, peut-être, mais inadmissible.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BERNADETTE WYNANTSA M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS
ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES DECLARATIONS DU MINISTRE-PRESIDENT CONCERNANT LE FINANCEMENT DE «BRUXELLIMAGE»»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BERNADETTE WYNANTS AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER-PRESIDENT OVER DE FINANCIERING VAN « BRUXELLIMAGE » »

Mme la Présidente. — Mme Bernadette Wynants a la parole pour poser sa question.

Mme Bernadette Wynants. — Madame la Présidente, Bruxellimage est un excellent outil de politique économique, visant à soutenir l'industrie du cinéma et le développement économique qu'elle peut engendrer au profit de la région. C'est donc une excellente idée. Nous avons interpellé à plusieurs reprises M. Tomas dès le début de la législature, lequel n'avait pas fourni beaucoup de réponses.

A ce propos, Monsieur le Ministre-Président, vous avez été audelà puisque vous avez posé un acte, vous avez décidé de lui consacrer 200.000 euros. Mais à quoi va-t-on les affecter ? Par rapport à l'idée de constituer un fonds qui alimente l'industrie du cinéma, avec 200.000 euros, on peut louer des locaux, acheter des ordinateurs et engager deux collaborateurs. Mais en ce qui concerne la façon dont vous allez alimenter le fonds, nous sommes toujours dans l'expectative.

En outre, nous ne savons toujours pas quel mécanisme vous avez l'intention de mettre en place pour le fonctionnement de ce fonds. Ceux qui étudient les expériences similaires menées à l'étranger sont sceptiques à l'égard du système de prêt.

En effet, celui-ci finit par appauvrir le fonds, lequel ne se réalimente pas comme on pourrait le rêver, en tout cas pas aussi automatiquement qu'on pourrait le souhaiter et il finit par mourir de lui-même.

Autre désavantage, le système du prêt finit par privilégier comme critère essentiel, voire exclusif, la rentabilité du film. Or, ce n'est pas parce qu'un film engrange des recettes qu'il apporte nécessairement, en termes de dynamique économique, quelque chose à la région. En la matière, il convient d'examiner d'autres choses : l'image qu'il véhicule de la région, l'image touristique ainsi que toutes les dépenses que cela peut signifier au niveau de l'horeca. Donc, le système du prêt finit par se focaliser sur le critère de la rentabilité. Par conséquent, on risque de louper l'objectif fondamental : favoriser une dynamique économique globale. Je voulais donc vous interroger sur la façon dont vous concevez le mécanisme.

Mme la Présidente. — Monsieur le Ministre-Président, étant donné que ce sujet a fait l'objet de deux heures de débats en commission, je vous demanderai de donner une réponse à Mme Wynants dans le cadre d'une question d'actualité et non d'une interpellation.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je remercie Mme Wynants pour sa question, qui me permet de faire le point de la situation aujourd'hui en particulier.

Je confirme qu'une allocation budgétaire est prévue pour ce qui a trait à la subsidiation relative au développement technologique du cinéma. Il n'y a aucune volonté de créer une structure qui risquerait de devenir une coquille vide, il s'agit plutôt d'amorcer le système permettant d'être directement opérationnel en ce qui concerne le cinéma. Cette allocation budgétaire n'est donc pas du tout destinée à la location de locaux ni à l'embauche de personnel. La volonté est de mettre un système en œuvre.

Vos réflexions sur le système du prêt sont tout à fait exactes. Si, parfois, des problèmes sont rencontrés à travers l'opération Bruxellimage, c'est en fonction des remarques que vous avez émises. Par conséquent, il convient d'y être extrêmement attentif.

Quel système mettre en œuvre?

J'avais demandé un rapport aux professionnels du secteur. Ils m'ont soumis un certain nombre de suggestions en envisageant plusieurs scénarios afférents à la possibilité de le mettre en valeur. J'ai pris note de leurs propositions. Certes, j'ai attendu que le gouvernement fixe son attitude quant à l'existence de cette allocation budgétaire, ce qui est le cas aujourd'hui. C'est sur cette base que, cet après-

midi à 17 h 30, je rencontrerai MM. Dardenne et Quinet afin d'examiner le système à mettre en place pour 2004.

Je voudrais vous assurer de ma volonté de mettre en place un ou des systèmes qui rencontrent directement les demandes de la profession. Dans l'état actuel des choses, bien que disposant d'un certain nombre de pistes utiles, je ne m'aventurerai pas. Il est, selon moi, préférable d'avoir un accord avec la profession avant d'envisager quelque système que ce soit.

Mme la Présidente. — Chère Collègue, à l'issue de l'interpellation de M. Gatz, M. le Ministre-Président a proposé que, lorsqu'il sera en possession du rapport, on puisse en discuter en commission.

Mme Bernadette Wynants. — Ce serait parfaitement intéressant!

Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de votre réponse. Cependant, pour moi, le mystère demeure entier. En effet, la presse, via un article signé Alain Genotte, fait état d'un rapport dont j'ignore l'existence. Il avançait que les besoins financiers s'élèveraient à 5 millions d'euros. Or, vous évoquez un montant de 200.000 euros! Comment peut-on démarrer avec une si petite somme, alors que le seul chiffre dont je dispose est celui cité par M. Alain Genotte et se situe à une toute autre échelle? Aussi, je vous donne rendez-vous très bientôt, je l'espère, en commission.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il est clair que je participerai à la chasse au trésor!

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA SURTARIFICATION EVENTUELLE POUR LES PASSAGERS VOYAGEANT AVEC UN LANDAU DANS LES BUS ET LES TRAMS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHEAAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET EVENTUEEL HOGERE TARIEF VOOR PASSAGIERS MET EEN KINDERWAGEN IN DE BUSSEN EN TRAMS »

Mme la Présidente. — M. Benoît Cerexhe a la parole pour poser sa question.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je dois vous avouer que je suis tombé de ma chaise — et j'espère que vous également — lorsque j'ai entendu les propos tenus par M. Flausch hier sur Télé Bruxelles.

J'ignore, Monsieur le Ministre, si vous avez déjà fréquenté les transports en commun avec un landau occupé par un enfant, et

connu les difficultés que l'on rencontre, aujourd'hui, lorsqu'on essaie d'entrer dans un tram ou un bus avec un enfant dans une poussette.

M. Flausch considère que ces difficultés ne sont pas suffisantes et trouve qu'il faudrait faire payer la présence de landaus.

Je ne l'ai pas très bien compris car, jusqu'à preuve du contraire, dans le landau se trouve un enfant. Si je suis bien l'évolution de la tarification de la STIB, les enfants de moins de 12 ans ne paient pas. L'enfant dans le landau pourra donc voyager gratuitement, mais pas le landau. Ou bien, va-t-on demander à la mère ou au père de famille de replier le landau?

Pendant ce temps, je ne vois pas ce que l'on pourra faire de l'enfant ... Peut-être le confiera-t-on au chauffeur pendant cette manipulation ? Selon M. Flausch, ce serait le seul moyen d'éviter que l'on doive payer pour le landau. Je suppose que lorsque quel-qu'un se balade avec une valise dans les transports en commun, Monsieur le Ministre, il faut aussi payer pour la valise puisque cela semble être la nouvelle philosophie de M. Flausch!

Non content de faire cette proposition, M. Flausch va encore plus loi, Monsieur le Ministre. Il considère également qu'il convient de limiter le nombre de landaus par tram ou par bus. Imaginez donc un arrêt de tram où trois ou quatre gentilles mères de famille, qui font déjà beaucoup d'efforts pour prendre les transports en commun avec les difficultés que je vous ai énumérées tout à l'heure, qui ont attendu dix minutes à un quart d'heure que le bus arrive, et qui entendent le chauffeur leur déclarer qu'il est au complet et qu'un seul landau peut monter à l'arrière du tram ou du bus. Les trois autres mères doivent donc attendre un quart d'heure ou vingt minutes le bus suivant.

Monsieur le Ministre, tout cela est peut-être fort drôle, mais je trouve ces propos assez scandaleux. Ils sont la preuve du peu de respect que M. Flausch témoigne aux utilisateurs des transports en commun en Région bruxelloise.

J'ai même envie de dire que toute la politique menée par M. Flausch vise à rentabiliser les transports en commun et ne se situe pas dans une optique de service public.

Au travers de cet exemple-là, je demande que votre gouvernement dise « stop ». Vous avez des représentants au sein du conseil d'administration et du comité de gestion de la STIB; vous avez un commissaire du gouvernement. Quelles mesures comptez-vous prendre à l'égard de cette proposition de M. Flausch?

Mme la Présidente. — Cela est révélateur d'un certain climat ...

La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — L'actuel règlement général de la STIB prévoit qu'il faut payer pour le transport de grands objets encombrants en bus, tramways et métros.

M. Benoît Cerexhe. — Il s'agit d'enfants dans des landaus, Monsieur le Ministre!

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il paraît que cette problématique a déjà été débattue dans le « Pourquoi Pas ? » dans les années 70.

Mme la Présidente. — C'est exact : sous la plume d'un éditorialiste connu, père de quelqu'un que nous connaissons bien.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Jusqu'à ce jour, cette règle n'a jamais été appliquée aux voitures d'enfant. D'ailleurs, la STIB m'assure qu'aucune instruction n'a été donnée pour que cela devienne le cas.

En outre, il a été convenu avec la STIB que ce règlement datant des années « *stillekes* » doit faire l'objet d'une révision. Ce sera le moment de spécifier que les objets encombrants n'incluent pas les voitures d'enfant!

En ce qui me concerne, le transport des voitures d'enfant doit rester gratuit. De plus, on ne doit pas limiter le nombre de passagers avec landau. Ils jouiront du même traitement que tous les autres passagers, voire d'un traitement prioritaire. Le gouvernement reste attaché à la gratuité du transport pour les enfants de moins de 12 ans; cette mesure doit rester d'application, aussi envers les enfants transportés en voiture d'enfant.

M. Benoît Cerexhe. — Je remercie le ministre pour sa réponse très claire, mais je lui demande de la transmettre au directeur général de la STIB. En effet, hier encore, il tenait sur les antennes de Télé Bruxelles des propos absolument contradictoires avec ce que le ministre vient de nous déclarer.

J'entends bien quelle est la volonté de votre gouvernement, je suis parfaitement d'accord avec vous, mais je vous saurais gré de donner ordre à M. Flausch d'agir dans ce sens-là.

Mme la Présidente. — Merci beaucoup pour ces mamans et ces papas courageux. J'ai fait l'expérience d'essayer de monter dans un bus avec une poussette pour jumelles : c'est loin d'être évident.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — J'ai une bonne nouvelle à ce propos. A une époque, c'était la règle dans les trains d'autoriser les femmes enceintes à accéder à la première classe sans surcoût. J'avais pris cette décision lorsque j'étais ministre des Transports. Elle est toujours d'application.

Je vous rassure : le problème ne se posera plus dès la mise en circulation des nouveaux trams; ils disposeront de plus d'espace pour les voitures d'enfant. Et plus il y aura des landaus avec des enfants, plus nous seront heureux à Bruxelles !

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— La séance plénière est suspendue à 15 h 20.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.20 uur.

— Elle est reprise à 17 h 45.

Ze wordt hervat om 17.45 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en het afgehandelde voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT DE L'AVENANT DU 15AOUT 2002 A L'ACCORD DE COOPE-RATION DU 4 JUILLET 2000 CONCLU ENTRE L'ETAT, LES REGIONS ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE RELATIFA L'ECONOMIE SOCIALE

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEM-MING MET HET AVENANT VAN 15 AUGUSTUS 2002 BIJ HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 4 JULI 2000 TUSSEN DE STAAT, DE GEWESTEN EN DE DUITSTA-LIGE GEMEENSCHAP BETREFFENDE DE SOCIALE ECO-NOMIE

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig Verslag

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Hebben ja gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, M. Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE APPROUVANT L'ACCORD DE COOPERATION PORTANT SUR L'INTRODUCTION DE L'EURO DANS L'ACCORD DE COOPERATION DU 30 MAI 1996 CONCERNANT LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS D'EMBALLAGES

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD HOUDENDE INVOERING VAN DE EURO IN HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 30 MEI 1996 BETREFFENDE DE PREVENTIE EN HET BEHEER VAN VERPAKKINGSAFVAL

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Hebben ja gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LA LOI DU 19 DE-CEMBRE 1854 CONTENANT LE CODE FORESTIER ET DEFINISSANT LES MODALITES D'ALIENATION DES BOIS ET FORETS PUBLICS

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE WET VAN 19 DECEMBER 1854 HOUDENDE HET BOSWET-BOEK EN TOT BEPALING VAN DE REGELS VOOR DE OVERDRACHT VAN OPENBARE BOSSEN EN WOUDEN

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Hebben ja gestemd:

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, M. Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Galand, Gatz, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Hance, Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Lootens-Stael, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

M. Cerexhe, Mme de Groote, M. de Lobkowicz, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Mahieu et Riguelle.

PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DU 15 JUILLET 1993 RELATIFA L'ENLEVEMENT PAR COL-LECTE DES DECHETS

ONTWERP VAN VERORDENING TOT WIJZIGING VAN DE VERORDENING VAN 15 JULI 1993 BETREFFENDE DE VERWIJDERING VAN AFVAL DOOR MIDDEL VAN OPHA-LINGEN

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet de règlement.

Wij stemmen over het ontwerp van verordening.

- Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

70 votent oui.

70 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet de règlement qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van verordening aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Hebben ja gestemd:

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden:

Mme Bastien.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA POLITI-QUE SOCIALE DU LOGEMENT

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE EEN SOCIAAL HUISVESTINGSBELEID

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig Verslag

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Hebben ja gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave,

Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, M. Ide, Mme Idrissi, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non:

Hebben neen gestemd:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

M. Hance et Mme Rorive.

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 17 h 50.

De plenaire vergadering wordt om 17.50 uur gesloten.